## M3 Editions Numériques Auteur : Cassandre Bayard 2016 – ISBN 9791023711967

### MODÉLISATIONS DES PROBLÈMES DE L'HUMANITÉ ET AVENIR...

« L'homme est un loup pour l'homme » affirmait Thomas Hobbes au XVII<sup>e</sup> siècle, ceci justifierait la délégation des pouvoirs coercitifs individuels à une instance suprême. Son intervention, en pacifiant les relations sociales permet, par là même, l'accès à une société moderne, productive, pacifique et de droit.

La politique civilise l'homme...

Cependant, quatre siècles plus tard, l'Etat n'est il pas ressenti comme un Léviathan ? L'organisation administrative et étatique ne ressemble t'elle pas, parfois, à ce monstre indolent et repu de sa puissance qui reste immobile, tel un saurien, face aux agitations de

l'environnement qu'il impressionne?

#### **ÉVOLUTION DES MOYENS ET OUTILS**

Depuis la révolution industrielle, afin de favoriser les échanges et la production de richesse, limiter les effets négatifs des mécanismes du marché, l'Etat prend de plus en plus d'importance et de pouvoir, consenti au mépris du libre arbitre individuel qui s'assoupi.

Cela peut se traduire par l'instauration de taxes destinées à favoriser certaines productions et consommations, instaurer un contrôle sanitaire..., afin d'améliorer le bien-être des citoyens. Ses interventions ont permise, l'instauration d'hospices, aux fonctionnements plus ou moins nébuleux, afin d'éviter la mort aux victimes de la Révolution Industrielle.

Mais, de façon générale, le but réaffirmé de ses actions restant toujours l'amélioration des conditions de vie de ses administrés, qui oserait en remettre en cause le bien fondé?

De part les outils de recherches prospectifs dont l'Etat s'est muni, basés essentiellement sur des statistiques, le pouvoir normatif du chiffre semble faire la loi au cœur même de l'organisation citoyenne. Le pouvoir du chiffre, valorisé dans des rapports normalisés, conditionne l'opportunité et oriente la direction prise par la législation, à laquelle chacun devra se soumettre...

Hors, les calculs et modèles économiques se sont affranchis de la morale et de toute humanité, au profit de l'efficacité comptable et objectivable. Ainsi, les marges d'erreurs et effets de seuils, si douloureux pour l'individu qui en est victime, ne constituent que des quantités mathématiquement négligeables dans le cadre de minutieuses frappes chirurgicales. Leurs effets secondaires pourront être assumés par la qualité humaine de solidarité ainsi que par la merveilleuse plasticité et adaptabilité des liens sociaux... espérons le !

Mais faut il rappeler que l'économie s'est développée paradoxalement comme une science autonome, indépendante, de ces variables humaines exogènes qui constituaient les principes même des théories économiques de base?

## **QUELLE NORME COMME PRÉREQUIS?**

Faut il rappeler qu'Adam Smith ne concevait pas sa « main invisible », fondement de la théorie de marché, sans la prise en compte indispensable et ardue des « sentiments moraux » ? L'économie, la philosophie, la psychologie, la morale... s'enrichissaient mutuellement dans leur conceptions et recherches évolutives, afin de garantir la meilleure application possible aux actions d'un Etat éclairé!

De là à affirmer que la modélisation aurait déshumanisé les relations, liens sociaux, et perverti les prises de décision étatiques en engendrant des coûts humains et financiers colossaux...

L'individu, devenu confiant et indolent, se reposant de plus en plus sur la contrainte des lois et se laissant hypnotisé par le pouvoir de la consommation n'aurait il pas perdu de son humanité? L'homme se déshumaniserait il au contact de ces processus issus d'une modélisation inachevée et incomplète ?

En effet, les systèmes actuels, conçus sans prise en compte aboutie des variables exogènes reflétant la plasticité et la richesse humaine, tels que les étudiait A. Smith dans sa « théorie des sentiments moraux » en 1759, ne me semblent ni efficients ni dynamiques. Cette réduction intellectuelle de l'économie abaisse l'homme à une fonction mathématique prévisible et gérable très limitée...

## LA NORME FIGÉE, OUTIL PRATIQUE QUI DESHUMANISE, ET ALORS?

Hors, la précarité financière et sociale décime une frange croissante de la population en période de crise sur l'autel du chiffre sacralisé. Une population déshumanisée...

De même, la déshumanisation/modélisation de leur fonctionnement a garanti à certains pays du Sud, notamment d'Amérique, de véritables purges, au nom de la rigueur dont la perversité n'a été mise à jour, de façon assez confidentielle, que récemment...

Ces objectifs, délétères pour des populations entières, étaient ils fixés pour le bien être de l'homme ou pour la rectitude de la modélisation ?

L'arbitraire s'est il réalisé au mépris de l'humain ou par inaptitude intellectuelle ?

De telles conceptions et applications, de la loi et des mécanismes nous gouvernant, ne risquent t-elles pas d'entrer en contradiction avec leurs idéaux et principes de base ? Notre société humaine doit elle se limiter à des modèles, qualifiants de variables exogènes, ces fondements de l'humanité que sont les « sentiments moraux » ?

Dans ce cas, pourquoi s'étonner des scandales financiers et corruptions en tout genre, si la richesse de notre humanité doit être mise de côté par la modélisation économique ?

Le paroxysme d'une telle manipulation apparaît lorsque les mécanismes administratifs et bureaucratiques veulent faire des économies en niant les droits des plus faibles !

#### CONFUSIONS ENTRE DROITS ET OBJECTIFS CHIFFRÉS ...

En effet, le droit en tant que garant de la paix sociale, accompagne et régule l'évolution pacifique de la société que nous formons ensemble. Cette évolution est officiellement

reconnue suivant des modalités et sur la base de rapports statistiques. Mais, la restriction budgétaire et l'équilibre comptable fournissent l'excellent alibi à la gouvernance pour le nier! Nous parvenons là au paroxysme du raisonnement comptable, niant les droits fondés sur des statistiques et modèles chiffrés...

L'Etat s'affranchit alors de ces mêmes modèles et de ses créations qui considèrent les effets de seuils et marges d'erreurs comme des conséquences inéluctables. Là, l'Etat fera appel à la solidarité familiale, générationnelle, de proximité, à notre humanité..., en se désengageant, lorsque cela l'arrange, et, en niant les droits auxquels ses raisonnements ont conduit, sacrifiant une partie de notre humanité sur l'autel de la modélisation et du chiffre !

La force des liens sociaux, des solidarités familiales, générationnelles, de proximité... atténueront les douleurs individuelles et ponctuelles, comme un matelas de la divine Providence!

#### **ET LE LIEN SOCIAL?**

Malheureusement pour les personnes cumulant précarité financière et relationnelle, il me semble que, subjugués et hypnotisés par la toute puissance réaffirmée du Léviathan et de la société de consommation, les liens sociaux aient perdus de leur efficacité...

Ce lien social, qui est bien singulièrement rappelé lorsque les résultats économiques ne sont pas au rendez vous de la croissance, ne s'est il pas laissée berné par les incantations consuméristes et technocratiques ? Cette croissance économique modélisée n'a pourtant accordé, aucune valeur d'assez grande importance, au lien social. Il a été commodément relégué au rang d'une variable exogène trop obscure, pour que l'on s'y attarde...

La redécouverte du pouvoir des qualités humaines et du lien social ne révèleraient leur importance qu'en période de perte de modèles économiques viables ? Au moment où les repères modélisables connus font faillite, les « sentiments moraux » ne pourraient-ils être internalisés durablement ?

Une frange importante de notre humanité (dix millions de personnes en France, en 2013) trop souvent niée et broyée par ces mécanismes économiques, subit encore actuellement, malgré la réaffirmation médiatique de la suprême qualité de citoyen à part entière, cette déshumanisation quotidienne. Ainsi, réaffirmée dans ses droits de citoyen, la personne handicapée endure cependant, douloureusement et en silence, ce choix opportuniste et hypocrite entre le principe de la loi et son application rendue administrativement ingérable ; en la soumettant, bien à propos, au dictat du chiffre.

# PRINCIPE LÉGISLATIF ET ATTEINTE D'OBJECTIFS CHIFFRÉS : L'ILLUSTRATION DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

En effet, d'après la loi de février 2005, la personne handicapée est confortée dans son rôle citoyen, mais me semble de plus en plus niée dans ses droits les plus fondamentaux face à ces mécanismes. Ainsi, les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ont été créées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Leur fonctionnement a été précisé par le décret 2005-1589 du 19 décembre 2005.

De même, la première tâche de la Maison Départementale des Personnes Handicapées est de définir si la personne qui fait une demande relève ou non du statut de « personne handicapée ». En effet, toute personne qui légitimement pense être en situation de handicap peut se présenter à la MDPH et doit y être reçue. L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH évalue ensuite en quoi le handicap constitue un frein au projet de vie et comment celui-ci peut être compensé. Il s'agit moins aujourd'hui de mesurer l'importance du handicap en terme de gravité – d'ailleurs les catégories A, B et C disparaissent – que d'examiner les besoins à couvrir pour favoriser la participation à la vie sociale.

Pour ce faire, la personne handicapée exprime son projet de vie – ou dépose une demande de prestation qui va être considérée comme telle. Si le projet n'est pas clairement défini, l'équipe pluridisciplinaire va aider la personne à son élaboration. « Il s'agit d'une des difficultés de la mission de la MDPH, car la loi de février 2005 a pu laisser penser aux personnes handicapées qu'on allait entrer dans le financement de leur désir. Or la loi ne permet pas de financer les projets eux-mêmes, mais de compenser les freins à leur réalisation. Nous nous retrouvons face à des exemples concrets qui posent question. Comment juger alors du réalisme d'un projet ? De sa faisabilité ? Et donc de la recevabilité de certaines demandes ? ». Ainsi, deux personnes ayant la même nature de handicap ne se verront pas forcément proposer la même compensation car leurs lieux de vie, leurs environnements et leurs projets seront différents. Un principe qui reste à faire comprendre au public, pour ne pas générer des déceptions, voire du contentieux logique, mais inutile.

Les dés sont jetés : la procédure administrative modélisée commence au mépris du droit luimême !

Il faudra pourtant y avoir recours...

En effet, de multiples formulaires attestés par les autorités médicales adéquates doivent être actualisés suivant l'agenda administratif imposé; tout ceci s'effectue en parfaite négation, pourtant cruellement vécue par les « valides » eux-mêmes, des désertifications médicales... A ces démarches difficilement gérables s'ajoutent la pression délétère des entretiens, traumatisants par leur indécence et leur mise en scène. L'ingérence standardisée dans l'intimité de la personne handicapée, de personnels administratifs et représentants du pouvoir, rémunérés par le denier public, plus soucieux de la rigueur comptable, que du citoyen évalué sur dossier, et rabaissé au statut de « zigoto à fonctions physiologiques » ne me semble pas faire honneur à notre humanité!

Ces « invitations à entretien » me paraissent organisées pour accorder un regard impartial, mais surtout limitant la communication et l'empathie du jury/commission, dans un cadre uniquement et totalement maîtrisé des seules institutions. Ainsi, l'administré handicapé, le citoyen ayant disparu sous les flots des incertitudes savamment entretenues, est le seul pour qui les résultats revêtiront une importance capitale : ils lui seront imposés pour chaque instant de sa vie, désormais.

Coupable de ses handicaps, il se doit de les justifier, évaluer et exposer en niant son intimité dans le cadre de critères qui lui sont totalement inconnus. Il se trouve là dans une situation proche de celle de l'accusé... réduit à des fonctions physiologiques, nié dans son humanité, stressé par un calendrier qu'il découvre au fur et à mesure de l'avancée de ses épreuves, la déréglementation du monde du travail n'a rien à envier à ces procédures délétères!

Déshumanisons les précaires et les faibles face au dictat budgétaire, culpabilisons les dans leur faiblesses et incapacités, en enrobant le tout d'un discours savamment orchestré : là est la solution !

# CONCLUSION: RECHERCHER L'ETINCELLE D'HUMANITÉ COMMUNE À TOUS ... UNE SOLUTION ENVISAGEABLE?

Si l'homme est (peu ou prou) un animal, il possède pourtant « quelque chose » qui le distingue radicalement de ses congénères. Certains évoquent une «âme», mais la conscience de soi, la sociabilité, la rationalité, l'imagination... sont également quelques unes de ses aptitudes. Mais de quelle façon sont elles prises en compte dans l'évaluation sur dossier (moins onéreuse que la consultation médicale) des institutions chargées de compenser le handicap, par la société via la loi ?

Cela n'empêche nullement ces institutions d'afficher ostensiblement, dans leurs communications destinées à justifier leur coût et existence, des valeurs et idéologies protectrices vis-à-vis des accidentés de la vie et de toutes les personnes douloureusement confrontées aux limites de la science pour vivre. La science a des limites, mais l'homme l'a-t-il conscientisé dans sa conception de la vie en société, dont il s'honore ?

L'homme serait l'« animal plus », selon une formule ambigüe du philosophe Heidegger. Hors, depuis quelques années, philosophes et éthologues ont méthodiquement détricoté la plupart de nos certitudes concernant ces fameuses qualités spécifiques de l'espèce humaine.

Trouver l'humanité dans les handicaps, examiner comment les actions, financées par la contribution citoyenne qui lui est dédiée, nous rapprochent de l'humain ou de l'animal, ne serait il pas un sujet de réflexion opportun ?

A moins que l'homme valide ai renoncé à reconnaître l'étincelle d'humanité qui l'unit à celui qui le terrifierait, et qu'il deviendra : l'homme dépendant, l'homme vivant avec des handicaps dus, au minimum, à l'âge... Où est son humanité dans ce cas ?